

Les ponts vers une justice à la portée de tout le monde

INTERNATIONAL BRIDGES TO JUSTICE. La lutte contre l'arbitraire passe par une assistance légale ouverte aux plus démunis.

NICOLETTE DE JONCAIRE

Le Career Women Forum (CWF) recevait, hier à Genève, Karen Tse, fondatrice et CEO d'International Bridges to Justice (IBJ), une entreprise sociale dont la mission est de créer une infrastructure légale adéquate dans les pays qui n'en sont pas pourvus.

Son objectif est d'assurer la défense des accusés lorsque le code légal le prévoit mais qu'il n'existe pas de soutien juridique aux personnes qui n'en ont pas les moyens. Et par ce biais, d'éviter les innombrables abus - dont en premier lieu la torture. «Nous intervenons lorsque la législation du pays est celle d'un Etat de droit mais que la pratique ne suit pas. Notre but est de créer une pratique en ligne avec les textes». Née dans l'Ohio, Karen Tse a étudié le droit à l'Université de Californie puis travaillé dans l'aide humanitaire au Cambodge sous l'égide des Nations-Unies pour rejoindre ensuite la Harvard Divinity School où elle apprend la théologie. Nantie de ce parcours qu'elle qualifie d'hétéroclite, elle créait International



KAREN TSE. C'est par la négociation qu'elle obtient des résultats.

Bridges to Justice en 2000 à Genève. Pourquoi Genève? «Parce que c'est un lieu sûr où les différents protagonistes, les «bons» comme les «méchants» acceptent de venir dialoguer sans peur des représailles».

En effet, c'est par la négociation et non par la confrontation que Karen Tse veut obtenir – et obtient – des résultats. Elle réunit autour d'une même table aussi bien des chefs de la police militaire – d'anciens bourreaux – que des avocats activistes jusqu'à parvenir à un compromis qui permet d'établir les règles d'une protection correcte des accusés, telle qu'elle doit exister dans un Etat de droit.

C'est d'abord au Cambodge en 1994 que démarre son action. «Au lendemain de la période des Khmers rouges, on y comptait à peine une dizaine d'avocats et la totalité des prisonniers, même les enfants inculpés de crimes mineurs, y étaient soumis à de graves sévices».

Aujourd'hui ce pourcentage est tombé au-dessous de 5%. Car ce n'est pas aux prisonniers politiques seulement que Karen Tse s'intéresse mais à tous et surtout aux personnes démunies qui ignorent leurs droits et ne sont pas en mesure de s'assurer les services d'un avocat.

A titre d'exemple, elle cite le cas d'une femme au Sri Lanka qui s'est présentée 53 fois au tribunal pour être renvoyée chaque fois en prison (où elle a passé 9 ans) parce qu'elle n'avait pas de représentant légal.

Lorsqu'IBJ a pu faire assurer sa défense, elle a été relâchée. «Dès que l'accès à un avocat est garanti, les chances d'un procès équitable augmentent de manière significative».

Reste évidemment à établir un réseau de représentants légaux bénévoles suffisant pour que les

droits des accusés sans ressources soient réellement respectés dans des pays où l'aide légale ne fait pas encore partie des traditions et n'est pas payée par l'Etat.

Pour ce faire, Karen Tse a créé un réseau de Justice Makers (faiseurs de justice). Ils sont aujourd'hui 59 dans 38 pays et IBJ maintient une présence active dans sept pays: le Burundi, le Cambodge, la Chine, la République Démocratique du Congo, l'Inde, le Rwanda et le Zimbabwe.

Leur mission? Construire l'expertise nécessaire des avocats pénaux, offrir des services bénévoles au stade le plus précoce des procédures criminelles, conduire des négociations avec les autorités judiciaires pour réformer la pratique légale et mener des campagnes d'éveil auprès des populations.

IBJ collabore ainsi avec des centaines d'associations, d'universités, d'ONG et avec plusieurs états pour former des milliers d'avocats. A noter, elle n'intervient pas lorsque la législation du pays n'est pas de nature à établir un Etat de droit comme c'est le cas en Corée du Nord par exemple. ■